

Note préparatoire #3 à la cellule de crise COVID 19 Nouvelle-Aquitaine

1. Demandes pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponses :

Report de toutes les consultations publiques en matière d'aménagement du territoire :

- Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine s'associe aux préoccupations des associations environnementales et réitère sa demande de report de toutes les procédures d'enquête et de consultations publiques en matière d'aménagement du territoire.

Environnement :

- Biodiversité : comme évoqué dans les notes n°1 et 2, les associations environnementales souhaitent poursuivre leurs activités naturalistes dans des conditions de sécurité optimales pour leurs salarié.e.s et bénévoles : demande de dérogations individuelles, y compris de nuit, pour procéder aux inventaires des espèces et poursuivre les activités naturalistes.

2. Questionnaire COVID-19 : impacts de la crise sanitaire sur les associations

Diffusion du premier volet de l'enquête se poursuit jusqu'à vendredi 10 avril : 2200 réponses en Nouvelle-Aquitaine, 16 000 au national, Nouvelle-Aquitaine toujours en tête. Les premiers résultats et analyses ont été communiqués aux répondants, aux têtes de réseaux associatives et partenaires publics régionaux.

2è volet va débiter en mai : nous essaierons d'aller plus loin, avec des dimensions sectorielles et si possible départementales.

3. Tour de table des têtes de réseaux associatives en Nouvelle-Aquitaine :

De manière transversale :

- **Rappel de l'ordonnance du 25 mars qui annule la clause du service fait : les subventions peuvent être versées même si l'action est annulée.** Rappel utile notamment pour toutes les activités en lien avec l'école (écoles de musique, activités d'éducation à l'environnement, éducation aux médias, à l'égalité etc) qui subissent des pertes sèches.
- **Demande d'activation des paiements des fonds européens pour donner de la trésorerie aux associations :** cas d'une association de l'ex-région Limousin qui attend toujours le paiement du solde 2015 FEADER, lequel transite par la Région.

Mouvement sportif :

Mise en place d'un challenge numérique #ResteALaMaison pour proposer aux jeunes de 10 à 19 ans confinés chez eux une activité ludique autour des valeurs de l'Olympisme. Sera lancé le 13 avril en Nouvelle-Aquitaine par le Comité Régional Olympique et Sportif, l'Union Nationale du Sport Scolaire et la startup MARACUJA.

Un peu partout, les associations sportives se sont organisées pour proposer à leurs bénévoles des activités sportives adaptées à la maison.

Culture : focus sur les associations de prestations techniques (régie de scène ou d'accompagnement) également très en difficultés du fait de l'effondrement de leurs carnets de commandes. De plus ces associations fonctionnent très majoritairement avec des salarié.e.s (peu d'intermittence).

Tourisme social :

L'UNAT Nouvelle-Aquitaine a mené une première enquête d'impacts auprès de ses membres :

- 41 équipements fermés.
- 776 séjours annulés, principalement sur le segment enfants et adolescents.
- 459 emplois impactés, les emplois saisonniers prévus non comptabilisés
- 45% des salarié.e.s en chômage partiel, 25% télétravail, 16% chômage technique, 8% arrêt garde d'enfants, 4% congés ou ARTT, 2% rupture contrats.
- 36% des structures rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre des mesures salariales (dysfonctionnement de type problèmes de connexion, en attente des codes ou de mail de confirmation).
- Difficultés de trésorerie et problématiques rencontrées : pour le mois de mars 90% des organismes répondants n'ont pas de problème de trésorerie. Ce ne sera plus le cas si le confinement perdure et que le remboursement du chômage partiel n'est pas rapidement fait. Au vu des problématique d'accès, beaucoup d'organisation devront faire appel à des aides de trésorerie.
- La vision de la reprise est plus incertaine et dépendra à la fois de la durée de la crise sanitaire et des mesures de soutien par les pouvoirs publics.

Jeunesse et éducation populaire : voir note dédiée du CRAJEP Nouvelle-Aquitaine

- **Accueil de loisirs et séjours vacances** :
 - o La période printemps/été représente jusqu'à 80% des ressources pour certaines associations. Elles s'interrogent sur leur survie : pertes sèches, pas de report dans ce secteur.
 - o Sur la reprise d'activité : quand bien même les annonces du gouvernement iraient dans ce sens, les familles seront-elles prêtes à faire participer leurs enfants et dans quelles conditions (cf. normes sanitaires, etc.) ?
 - o Cadre légal accueils de loisir d'urgence : dans l'urgence l'accueil des enfants de soignants se fait hors réglementation des ACM. Que se passe-t-il en cas de problème ? De plus, les associations réclament de la formation (gestes barrière) et d'équipements de protection pour les animateurs.trices qui assurent ces accueils d'urgence en raison des risques de contamination.
- **Formations BAFA/BAFD** : cette période représente 15 à 30% de l'activité pour certaines associations du secteur. Pertes sèches dues aux annulations avec faibles reports possibles. Auxquelles s'ajoute un risque de manque d'animateurs dans les mois à venir car pas formés.
- **Risques de précarisation des personnels** : le secteur de l'animation, et JEP en général, est un secteur accessible à des profils très divers, et notamment à des personnes, souvent des jeunes, n'ayant pas de diplôme. La détresse économique du secteur JEP à l'issue de la crise du covid pourrait précipiter ces personnes dans la précarité et la pauvreté.
- **Accueil des volontaires en service civique** : les volontaires sont sollicités en direct par le gouvernement pour participer à la réserve civique sans prise de contact avec les associations qui ont pourtant pour mission de les accompagner.
- **SNU** : demande de décalage à 2021 et fléchage du budget sur un fonds de soutien à la vie associative. L'annonce d'inversion du calendrier inquiète : il semble difficile d'imaginer l'accueil des jeunes en phase 2 pendant l'été. Les associations qui devront faire face aux difficultés économiques auront du mal à mobiliser des ressources suffisantes pour accueillir et accompagner ces jeunes.
- **Des initiatives positives pour rester en lien** voient le jour un peu partout comme dans les résidences de jeunes travailleurs avec l'activation de réseaux sociaux.

Pour que ne s'ajoute pas une crise sociale à la crise sanitaire, voici quelques propositions, interrogations :

- **Un fond régional (voire national) de soutien aux associations qui accueillent des enfants et des jeunes** (chantiers jeunes, colo et camps de vacances etc.) car elles n'auront pas les ressources et la trésorerie suffisantes pour organiser le maintien des séjours cet été. Et il nous semble impératif que les jeunes à l'issue du confinement aient la possibilité de participer à ce type d'espaces collectifs qui offrent un temps de respiration.
- Assurer le maintien des subventions (régionales, locales, etc.) prévues malgré la baisse voire l'arrêt d'activité. Pour cela il peut être envisagé de **transformer les subventions pour activité en subventions de fonctionnement**.
- **Est-ce qu'un dispositif spécifique pour les acteurs de la mobilité internationale des jeunes a été envisagé ?**
- Au regard de la fragilité des acteurs de jeunesse et de la situation particulière que chacun vit, y compris les jeunes et leurs familles, **le SNU pourrait être reporté à 2021 et ses fonds attribués à un fond de solidarité des associations (employeuses et non-employeuses)**.
- Certaines associations de jeunesse et organisations de jeunes sont faiblement employeuses, et ne rentrent que peu ou prou dans les cadres et dispositifs de soutiens imaginés jusque-là. **Comment un soutien régional aux associations faiblement voire non-employeuses est-il envisagé ?**
- Il est évident que les jeunes vont être fortement touchés par la crise sanitaire et ses conséquences, **comment la sécurisation des parcours de jeunes est-elle prévue en Nouvelle-Aquitaine ? Un fond de solidarité aux jeunes sans ressources pourrait-il être mis en place ?**
- La crise sanitaire vient mettre en reliefs des questions autour de citoyenneté, de solidarité, de liberté, **comment préparons nous collectivement l'après, et l'organisation de l'accompagnement des jeunes et de leurs familles sur ces questionnements ?**